



Signer cdd après cdi dans la même société

Par **fara 28**, le **27/04/2011 à 10:30**

Bonjour
J'ai signé un CDI EN AVRIL 2004 suite à un CDD signé en 2003.
En avril 2010, je déménage et mon patron me fait signer un avenant au CDD de 2003 pour me faire travailler à domicile. CDD dit-il pour se protéger (de quoi?)
Je demande un entretien pour savoir ce qu'il compte faire à la suite de ce CDD qui se termine en juin et ne pas attendre la dernière minute.
Mais cet entretien est repoussé.
En attendant je me pose des questions
Merci pour vos conseils
Fara

Par **bassemf**, le **21/11/2012 à 11:24**

j'ai signé un contrat SIVP pendant 2 ans avec agence d'assurance? après ces 2 ans la même agence il m'ont recruté comme stagiaire (ou j'ai déjà travaillé sous les conditions contrat SIVP).
c'est légale?